

CLASSES À HORAIRES AMÉNAGÉS THÉÂTRE

Filière S2TMD

LIVRET D'INFORMATION

Ce document est susceptible d'évoluer, merci de prendre connaissance de la version mise à jour
sur le site internet du CRR

PRÉSENTATION

Les Classes à Horaires Aménagés Théâtre sont organisées dans le cadre d'un partenariat entre le Conservatoire à Rayonnement Régional de Toulouse et la Direction Académique de l'Éducation nationale.

L'aménagement des horaires en Théâtre est possible de la Seconde à la Terminale. Ce cursus permet aux élèves de conjuguer les études générales et les études artistiques qui sont, pour la majorité, intégrées à la journée scolaire.

Outre l'apport artistique et créatif lié à un tel parcours, cette formation développe l'exigence, l'engagement, la rigueur et permet aux enfants d'acquérir de grandes capacités d'écoute et d'autonomie.

Le département Théâtre propose un enseignement des techniques fondamentales, en dialogue avec les recherches personnelles et collectives ; enseignement encadré par une équipe pédagogique, constituée des professeures et professeurs de disciplines diverses et avec des approches différentes. Un accent particulier est mis sur les écritures contemporaines et l'expérimentation sur le plateau.

Pour l'affectation des élèves dans le lycée partenaire, une dérogation de secteur est accordée de droit aux élèves admis en Classes à Horaires Aménagés, sous réserve de démarches spécifiques des familles auprès de la Direction Académique de l'Éducation Nationale (tous les renseignements doivent être demandés auprès de l'établissement d'origine de l'élève).

Les élèves admis dans cette filière sont exonérés des frais de scolarité. Seuls les frais de dossier sont perçus chaque année.

ÉTABLISSEMENT PARTENAIRE

Conservatoire à Rayonnement Régional de Toulouse
17 rue Larrey
31000 Toulouse

Contact : 05 61 22 28 61 / crr.ha@mairie-toulouse.fr

Enseignement général	Établissement scolaire	
Lycée	Lycée Saint-Sernin 3 place Saint-Sernin 31000 Toulouse 05 34 44 11 80 contact.stsernin@ac-toulouse.fr	2 ^{nde}
		1 ^{ère}
		Terminale

La filière S2TMD (Sciences et Techniques Théâtre Musique et Danse) s'adresse à des élèves motivés possédant des compétences artistiques avérées dont le niveau est vérifié lors de tests spécifiques.

Cette filière se décline en deux phases :

- une seconde générale offrant un enseignement optionnel « culture et pratique de la danse, de la musique ou du théâtre »
- un cycle terminal : 1^{ère} et terminale S2TMD menant à un baccalauréat technologique

L'ensemble des enseignements dispensés en cycle terminal vise à garantir à chaque élève une formation lui permettant d'envisager une diversité d'orientations dans l'enseignement supérieur (CPES, Écoles supérieures en France et à l'étranger, Universités) et ouvre aux métiers du spectacle vivant.

Les élèves admis en 2^{nde} option TMD peuvent demander à poursuivre leur scolarité en 1^{ère} S2TMD. Toutefois, à l'issue de cette classe de 2^{nde}, l'équipe pédagogique du département Théâtre évalue ces élèves lors d'une audition interne qui permettra de proposer une poursuite en 1^{ère} S2TMD ou non.

A l'issue de la classe de 2^{nde}, les élèves peuvent aussi demander une orientation vers un autre baccalauréat général ou technologique.

La classe de 2^{nde} option TMD est accessible sur tests d'entrée en fonction du niveau requis et dans la limite des places disponibles.

La classe de 1^{ère} S2TMD est accessible sur tests d'entrée en fonction du niveau requis et dans la limite des places disponibles, aux candidats n'ayant pas suivi la 2^{nde} option TMD.

La classe de Terminale S2TMD n'est pas accessible aux candidats n'ayant pas suivi la 1^{ère} S2TMD.

CURSUS

Les élèves intègrent un cursus théâtral de niveau Cycle 1 (2^{nde} option TMD) ou Cycle 2/Cycle 3 (cycle terminal) :

	2 ^{nde} option TMD (Cycle 1)	1 ^{ère} S2TMD (Cycle 2)	Terminale S2TMD (Cycle 3)
Interprétation	3h	2h (2 trimestres) 4h (3 ^{ème} trimestre)	2h (2 trimestres) 4h (3 ^{ème} trimestre)
Travail de scènes	---	3h	3h
Travail corporel	intégré en cours d'interprétation	2h (sur un trimestre)	2h (sur un trimestre)
Travail vocal	intégré en cours d'interprétation	2h (sur un trimestre)	2h (sur un trimestre)

Les cours de théâtre, assurés par le Conservatoire, se déroulent à la fois sur le temps scolaire et hors temps scolaire.

Ils sont répartis sur toute la semaine y compris le samedi.

Si nécessaire, le lycée Saint-Sernin dispose d'un internat pour filles et garçons fermé du vendredi soir au lundi matin.

En raison de cours dispensés au CRR le samedi et de spectacles ponctuels qui peuvent être programmés le week-end, il est nécessaire de prévoir une solution d'hébergement dans une famille d'accueil identifiée pour l'année scolaire.

Pour plus d'informations, contacter l'administration du lycée.

L'Association des Parents d'Élèves du Conservatoire (APEC) peut apporter une aide dans la recherche d'une famille d'accueil : apec.crr.toulouse@gmail.com

MODALITÉS D'INSCRIPTION, DE RECRUTEMENT ET D'ADMISSION

➤ Inscriptions

Les candidatures au concours d'entrée s'effectuent en ligne via le site internet du CRR, à compter de mi-janvier. Le concours d'entrée a lieu au printemps. Les admissions sont effectives à la rentrée de septembre.

Les candidats doivent faire parvenir les bulletins scolaires des deux premiers trimestres ou du premier semestre de l'année en cours, au Lycée Saint-Sernin, par courrier électronique :

sec1.0310041b@ac-toulouse.fr

en indiquant les nom et prénom du candidat et l'adresse mail à laquelle devront être adressés les résultats de la commission.

➤ Recrutement

Seconde Option TMD

- rédaction d'une lettre de motivation à remettre au jury le jour des tests
- présentation, seul(e), d'un texte adressé appris par cœur, n'excédant pas 2mn, choisi par l'équipe du département Théâtre (programme imposé à consulter dans la rubrique « La scolarité \ Inscriptions \ Classes à Horaires Aménagés »)
- participation à un atelier avec l'équipe pédagogique, comportant des exercices théâtraux et corporels

Pour l'entrée en 2^{nde}, il n'y a pas de pré-requis de pratique théâtrale, mais une forte motivation est demandée.

1^{ère} S2TMD

- rédaction d'une lettre de motivation à remettre au jury le jour des tests
- présentation d'une scène à deux*, n'excédant pas 3 mns, extrait d'une pièce proposée par l'équipe du département Théâtre (programme imposé à consulter dans la rubrique « La scolarité \ Inscriptions \ Classes à Horaires Aménagés »)

* scène préparée avec sa « réplique » (personne jouant la scène avec la candidate ou le candidat, mais ne se présentant pas à l'audition d'entrée en S2TMD). Deux élèves préparant l'audition d'entrée en S2TMD peuvent aussi choisir de préparer une scène « double » (qui compte comme épreuve pour les deux candidates ou candidats), qui, dans ce cas, ne doit pas excéder 5 mns.

- participation à un atelier avec l'équipe pédagogique, comportant des exercices théâtraux et corporels

Pour l'entrée en 1^{ère}, un an de pratique théâtrale (en option Théâtre, atelier avec une compagnie de Théâtre, en Conservatoire ...) est demandée.

➤ Admission

L'admission est prononcée par une commission mixte réunissant les établissements partenaires, placée sous la présidence de l'Inspecteur d'Académie (ou de son représentant).

Cette commission prend en compte :

- les résultats obtenus lors des tests d'aptitude organisés par le Conservatoire
- le dossier scolaire
- le nombre de places disponibles

L'admission définitive n'est prononcée qu'après l'avis favorable du conseil de classe du collège au troisième trimestre ou au second semestre.

Aucun résultat n'est communiqué par le Conservatoire.

Le résultat définitif est communiqué aux familles par l'Éducation Nationale.

Dans le cas de candidatures multiples, la commission d'admission détermine la discipline dans laquelle le candidat est admis. Le jury étant souverain, cette décision est irrévocabile.